

DÉCISION DU MAIRE
N° 2024 - 002

CONTRAT DE LOCATION 36 MOIS GERBEUR ELECTRIQUE 1T4

Le MAIRE de la commune de Vourles,

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
VU la délibération N°2020-027 du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 donnant
délégation au Maire
VU la décision du Maire n° 2023 – 027 en date du 13 novembre 2023

Considérant le changement du type de matériel pour les besoins des services techniques sur les manifestations communales d'utiliser un gerbeur électrique 1T4 (chariot élévateur) avec option « levée initiale »

DECIDE : d'autoriser Mme le Maire à signer un nouveau contrat de location pour un gerbeur électrique EGV14i avec levée initiale pour la somme de de 251€HT par mois pour 20h d'utilisation mensuelle pour une durée de 36 mois renouvelable par tacite reconduction pour 12 mois avec la société SOS manutention sise 13 rue de l'industrie à Brignais.

Fait à Vourles, le 30 janvier 2024

Catherine STARON
Le Maire

